

le président, et il donna sa démission. Frayssinous reprit les conférences, et, en 1817, l'Académie Française étant revenue à l'ancien usage d'assister à une messe dans la chapelle du Louvre. le jour de la fête de saint Louis, ce fut à l'habile orateur qu'on demanda le panégyrique de ce grand et pieux monarque.

La même année, Frayssinous fut désigné pour prêcher l'Avent aux Tuileries, et nous lui voyons prendre l'année suivante le titre de *Prédicateur du roi*.

Le projet d'un concordat en 1817 donna à Frayssinous l'occasion d'écrire un livre plusieurs fois réimprimé : *les vrais Principes de l'église Gallicane* (1). Ce n'est pas cet ouvrage qui peut donner une grande idée du savoir théologique de l'auteur ; on ne voit pas bien où il veut aller, et il n'écrit qu'avec des lambeaux de Bossuet, de Fleury, de d'Aguesseau, etc. La question pour lui ne remonte pas au delà de 1682 et des hommes qui ont défendu la fameuse Déclaration de cette année-là. Or, l'église gallicane doit remonter plus haut dans les âges, aussi bien que ces *vrais principes* dont Frayssinous prétendait poser les bornes sacrées, et, pour établir catégoriquement ce que l'Eglise de France avait toujours pensé, il fallait des recherches auxquelles l'écrivain ne se livra pas. Il flotte dans un pénible embarras sur une controverse où tant d'autres se sont vainement débattus pour arriver à aussi peu de résultat que lui, et la modération de sa polémique, le caractère conciliant qu'elle revêt ne feront pas que la Déclaration de 1682 ne doive être prise pour un acte de violente hostilité contre le Saint-Siège, pour un téméraire et honteux sacrifice aux volontés despotiques de Colbert et de Louis XIV. Il y a dans les quatre articles de la Déclaration un pitoyable amas de mots énigmatiques et de définitions éternellement controversables. Nous ne comprenons pas que des légistes révolutionnaires se soient fait les partisans superstitieux d'un système qui, plaçant la royauté hors des atteintes du pouvoir spirituel, n'entendait certes pas la soumettre aux dépositions brutales de la foule et des législateurs, fussent-ils au nom-

(1) Paris, Le Clerc, 1818, in-8° de 216 pages.